

DEMANDE de CARTE d'IDENTITE

Pièces à présenter lors du rendez-vous

- **L'imprimé de pré-demande ou le numéro de pré-demande**
La pré-demande est à effectuer en ligne : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>
Pour remplir cette dernière, vous devez fournir les renseignements suivants pour vous et vos parents : Nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance.
- **Carte nationale d'identité et /ou passeport sécurisé**
- **Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
 - o Pour 1^{ère} première demande
 - o En cas de perte ou vol de la pièce d'identité
 - o Si carte d'identité périmée et pas de passeport valide
- **Copie d'acte de mariage de moins de 3 mois** si changement d'état civil suite à mariage
- **Jugement de divorce** si utilisation du nom d'usage de l'ex-conjoint
- **Copie d'acte de décès** du conjoint
- **1 photo récente** moins de 6 mois (fond clair, de face, tête nue)
- **Justificatif de domicile récent** moins d'un an **au nom du demandeur (1) : présenter l'original**
 - o Facture eau, électricité, téléphone : *(pas de facture « type EDF entreprise » et pas d'échéancier EDF ou EAU),*
 - o Dernier certificat d'imposition ou de non-imposition
 - o Quittance d'assurance habitation en cours de validité
- (1) Si le demandeur habite chez ses parents ou amis il doit présenter :
La pièce d'identité de la personne qui l'héberge,
Une lettre de l'hébergeant qui certifie que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois
Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

Pièces complémentaires pour une personne mineure (qui doit être présente et accompagnée d'un de ses parents)

- Carte nationale d'identité ou passeport du parent **en cours de validité** et livret de famille
- Jugement de divorce ou convention
- En cas de garde alternée : justificatif de domicile et copie de la carte nationale d'identité ou passeport **en cours de validité** de l'autre parent
-

En cas de PERTE de carte nationale d'identité : timbre fiscal à 25€ + une pièce d'identité (document avec photo : carte vitale, permis de chasse...) ou dernier avis d'imposition sur le revenu

En cas de VOL de carte nationale d'identité : timbre fiscal à 25€ et déclaration de vol établie en gendarmerie ou au commissariat de police + une pièce d'identité (document avec photo : carte vitale, permis de chasse...) ou dernier avis d'imposition sur le revenu

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé



- Oreilles dégagées sans bijoux
- Cou dégagé sans bijoux

LUNETTES

Il est recommandé de ne pas porter de lunettes.